

Déclaration préalable au Comité Technique Spécial des Préfectures du 3 novembre 2021

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Lors du dernier CTSP du 12 octobre, nous a été présenté le projet d'expérimentation de centres de gestion financière (CGF) avec le transfert de personnels des préfectures vers des structures de deux DRFIP. Après présentation de ce projet et débats, les représentants du personnel du CTSP ont voté unanimement contre ce projet d'expérimentation aux motifs suivants :

- ✓ Absence de parallélisme des formes pour l'examen en comité technique au ministère des finances,
- ✓ Incertitude des effets induits par cette expérimentation sur les conditions de travail des personnels des préfectures concernées,
- ✓ Absence d'anticipation sur la situation des personnels des préfectures qui ne rejoindraient pas ces centres de gestion financière.

De fait, en vertu de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, l'administration doit faire réexaminer le projet de texte qui a recueilli préalablement un avis défavorable unanime de la part des représentants du personnel, par le biais d'une deuxième délibération.

Dans l'esprit du législateur, l'administration aurait dû mettre à profit ce délai pour prendre en compte les interrogations des représentants du personnel.

FO constate et regrette qu'il n'en soit rien.

Pire. Le protocole soumis de nouveau au vote aujourd'hui ne reprend pas le document in extenso du 12 octobre dernier. (Partie 1, point 3 paragraphe 5) : « *un complément de rémunération est possible par l'organisme d'accueil en fonction des règles indemnitaires de ce dernier* ». Cette phrase a disparu et FO s'interroge sur l'origine de cette suppression. Seul avantage que les personnels auraient pu tirer de ce transfert au ministère des finances.

Autre remarque, le dernier document est étonnamment daté de juillet 2021 comme le précédent.

De manière générale, au-delà de la manière dont va se tenir cette réunion, FO attend encore un retour des derniers CTSP, à savoir :

- ✓ La communication des rapports d'analyse des offres des marchés publics de mise sous pli de propagande électorale concernant les deux sociétés incriminées,
- ✓ L'application sans délai des pénalités à l'encontre des sociétés privées défailtantes,
- ✓ La cessation immédiate de l'usage des heures supplémentaires écrêtées des personnels des préfectures, des sous-préfectures, des SGCD et SGAMI,
- ✓ Le respect par le ministre de rémunérer aussitôt l'intégralité des heures supplémentaires écrêtées de tous les personnels.

FO demande comme au ministère des finances l'ouverture de négociation pour le versement d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des personnels du ministère de l'Intérieur pour la paye de décembre 2021.

Je vous demande de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal du comité technique spécial des préfectures.